



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



FranceAgriMer

ÉTABLISSEMENT NATIONAL
DES PRODUITS DE L'AGRICULTURE ET DE LA MER

Programme européen « Lait et fruits à l'école »

Année scolaire 2025-2026

**Webinaire à destination des fournisseurs de la
restauration scolaire**

Le 14 et 15 octobre 2025 – Unité intervention sur les marchés et dans les écoles

Directions Interventions / Service Marchés Certificats et Qualité



- ☐ Les objectifs et les principes du programme
- ☐ Les données économiques
- ☐ Les nouveautés pour l'année scolaire 2025-2026
- ☐ Les fournisseurs
- ☐ Le référencement fournisseur
- ☐ Le récapitulatif des livraisons

Les objectifs et la mise en œuvre du programme

Les objectifs du programme

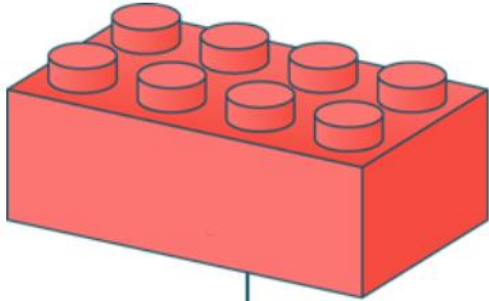
- ✓ **Augmenter la consommation des fruits et légumes, du lait et des produits laitiers** dans l'alimentation des enfants pour atteindre les recommandations de consommation établies par l'OMS et déclinées au niveau national par le Programme national nutrition-santé (PNNS) :

Il s'agit d'assurer ainsi une amélioration de l'équilibre alimentaire des enfants.

- ✓ **Améliorer la connaissance** des enfants en matière d'alimentation et de production agricole et agroalimentaire. En particulier, il s'agit d'améliorer la reconnaissance des produits SIQO (bio, label rouge, IGP, AOP/AOC).
- ✓ **Sensibiliser les enfants** à une alimentation saine et locale.
- ✓ **Sensibiliser les parents** aux enjeux nutritionnels pour la santé des enfants.
- ✓ **Assurer la promotion du programme** sur tout le territoire

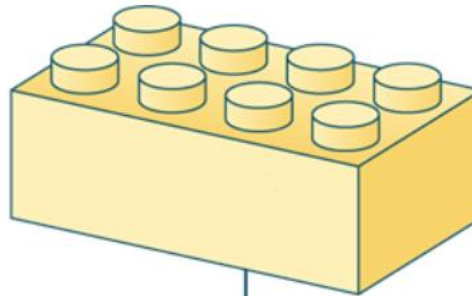
Enveloppe européenne annuelle de 32,5 M€

Programme lait et fruits à l'école

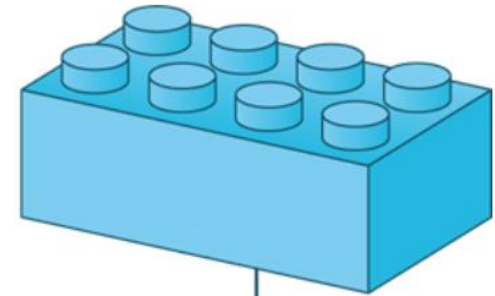


Cadre réglementaire de l'UE

Règlements délégué (UE) **2017/40** et d'exécution (UE) **2017/39** de la Commission du 3 novembre 2016 complétant le règlement (UE) n° 1308/2013 du Parlement européen et du Conseil et portant ses modalités d'application en ce qui concerne l'aide de l'Union pour la fourniture et la distribution de fruits et de légumes, et de bananes et de lait dans les établissements scolaires



Stratégie française 2023-2029



Décision DG FAM

[Décision FAM du 01 Juillet 2025 N°INTV-MCQ-2025-27](#)

Programme lait et fruits à l'école

Pour qui :

✓ Public cible du programme :

Les élèves du primaire (maternelle et élémentaire) et du secondaire inscrits dans un établissement scolaire public ou privé sous contrat avec l'Education nationale et référencé dans sa cartographie des établissements du système éducatif français

✓ Demandeurs et bénéficiaires de l'aide :

Les organismes qui supportent le coût de la restauration collective dans les établissements scolaires et qui achètent leur produits auprès des **fournisseurs référencés par FranceAgriMer**

Mise en œuvre du programme

Les acteurs impliqués et leurs missions

- Les **autorités responsables de la restauration scolaire** (établissements scolaires, mairies, collectivités, syndicats, associations, ...) bénéficiaires du programme sont chargées d'organiser les distributions dans les écoles et d'effectuer la demande d'aide. Pour les **écoles**, les distributions se font sur le temps du périscolaire.
- Les **fournisseurs** sélectionnés conformément aux règles de la commande publique et référencés auprès de FranceAgriMer sont chargés de livrer les produits éligibles aux distributions et d'établir des récapitulatifs de livraison conformes
- **FranceAgriMer** est l'organisme payeur du programme, c'est le guichet unique pour toutes les démarches administratives des bénéficiaires
- Le **COPIL** est l'instance qui définit les orientations du programme et assure un suivi de son fonctionnement. Sous l'égide du ministère de l'agriculture, y sont représentés : les ministères de la santé et de l'éducation nationale, les interprofessions (fournisseurs, restauration collective), les usagers (collectivités, parents d'élèves).

Programme lait et fruits à l'école

Pilotes, opérateur, parties prenantes :

Ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire

En lien avec les **ministères en charge de la Santé (DGS) et de l'Education nationale (DGSCO)**

FranceAgriMer : Unité intervention sur les marchés et dans les écoles

Copil PLFE : Représentants des collectivités, écoles, parents d'élèves, fournisseurs, interprofessions

Programme lait et fruits à l'école

Engagements des bénéficiaires agréés :

- ✓ Acheter les produits à des **fournisseurs référencés** par FranceAgriMer
- ✓ Réaliser les distributions de produits éligibles en lien avec les mesures éducatives (incluses dans les programmes scolaires)
- ✓ Assurer la publicité du programme



Mise en œuvre du programme

Distributions de fruits, légumes, lait et produits laitiers aux élèves

Il existe 3 moments de distributions au choix :

Matin (à l'arrivée le matin)

- Collèges REP/REP+ Métropole et Collèges et Lycées d'Outre Mer
- **Distributions de Pds laitiers et de Fruits/Légumes (conventionnels et SIQO)**

Midi

- Tous les élèves de maternelles à la terminale
- **Uniquement les produits SIQO : fruits, légumes, lait, yaourts, fromages**

Goûter (à la fin du temps scolaire)

- Tous les élèves de maternelles à la terminale
- **Distributions de Pds laitiers et de Fruits/Légumes (conventionnels et SIQO)**

Agrément des écoles pour **un seul moment de distributions**

*Les produits SIQO éligibles sont : BIO, AOP, AOC, IGP, LR
Les produits RUP et HVE ne sont pas éligibles.



Mise en œuvre du programme

Les trois étapes

Par le responsable de la restauration scolaire (école, collège, lycée, mairie, etc.)

Demande
d'Agrément
(1 par année scolaire)



Distributions,
Education à
l'alimentation et
Publicité



Demande de
Paiement
(jusqu'à 2 par année
scolaire)

2 périodes de distributions :
1) Septembre à janvier
2) février à début juillet

Dans les 3 mois suivant la
fin de la période de
distribution

Par le FOURNISSEUR

Demande de
Référencement
(reconduction tacite
annuelle)



Récapitulatif
Des livraisons

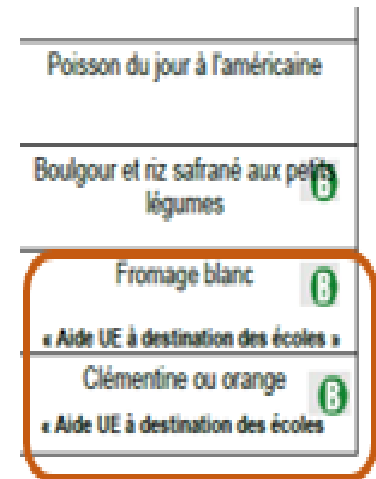
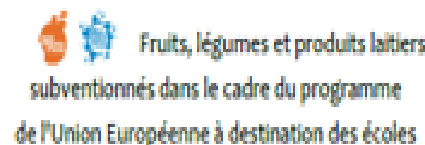
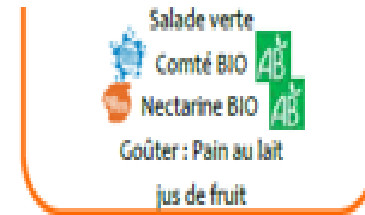


Mise en œuvre du programme

Les produits éligibles

- **Fruits et légumes** : toutes les variétés de fruits et légumes, achetés frais (entiers ou prédécoupés)
- **Produits laitiers** : lait liquide nature, yaourts nature, fromages y compris fromages blancs et petits-suisses nature (à base de lait de vache, de chèvre ou de brebis)
- Le midi, seules les distributions de produits sous SIQO sont éligibles (SIQO = Signe d'Identification de la Qualité et de l'Origine)
- Les produits doivent être **distribués nature** : sans sucre, matière grasse, sel ou édulcorant ajoutés (qu'ils soient distribués frais et entiers, transformés sur place ou sous forme de produits emballés individuellement)

Les produits distribués sur le temps du midi doivent être identifiés sur les menus de la cantine avec la mention « Aide UE à destination des écoles »



Quels sont les produits SIQO éligibles ?

Le midi, seules les distributions de produits sous signes d'identification de la qualité et de l'origine (SIQO) sont éligibles :

AOC, AOP, IGP, Label Rouge et BIO.

Les autres labels ne sont pas éligibles dans le cadre du programme LFE.

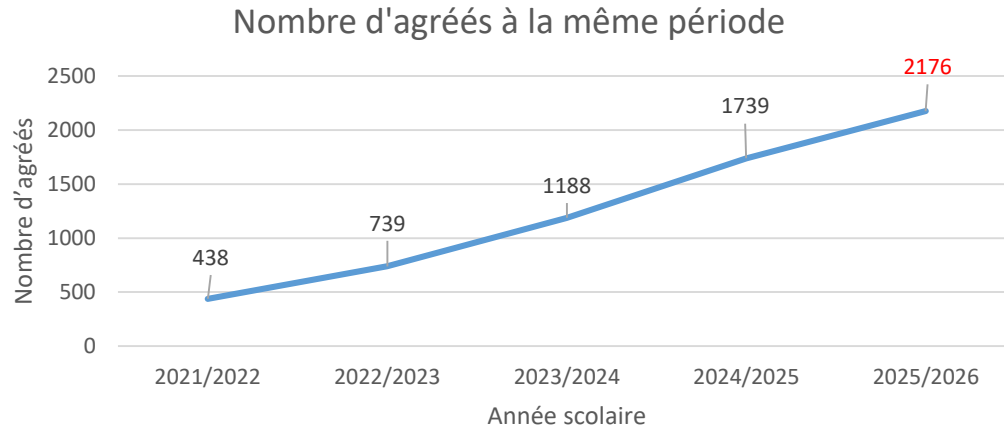
ex: Bleu Blanc Cœur, RUP, HVE, Local = **Non éligible**

Les données économiques

Bénéficiaires : Evolution des agréments

Evolution du nombre d'agréments à la même période de l'année : 1^{ère} campagne d'agrément de l'année scolaire

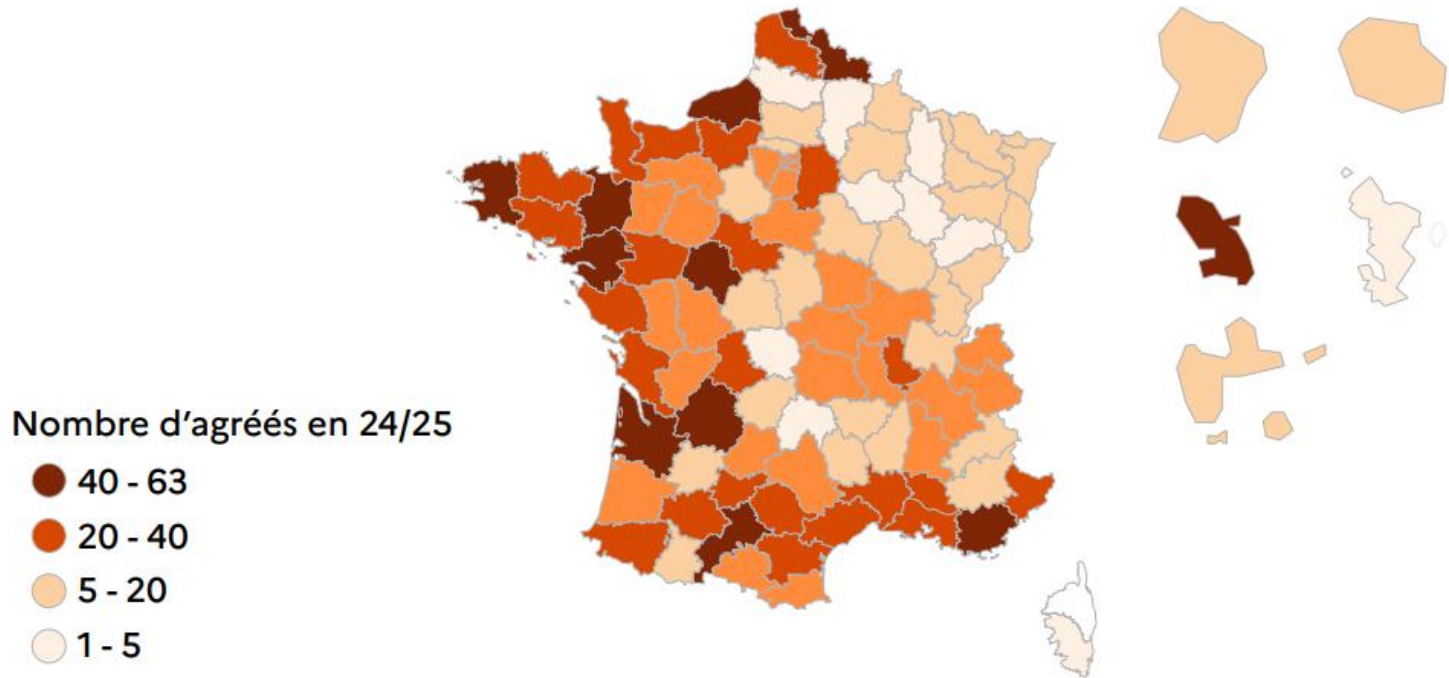
Année	2021/2022	2022/2023	2023/2024	2024/2025	2025/2026
Nombre d'agréés	438	739	1 188	1 739	2 176 (projection + 25%)



Campagne 2025-2026

Nombre de demandes réceptionnées 2025-2026 : 1 210 (629 agréés, 581 en cours d'instruction)

Bénéficiaires : répartition géographique par département en 2024/2025 (1739 agréments)



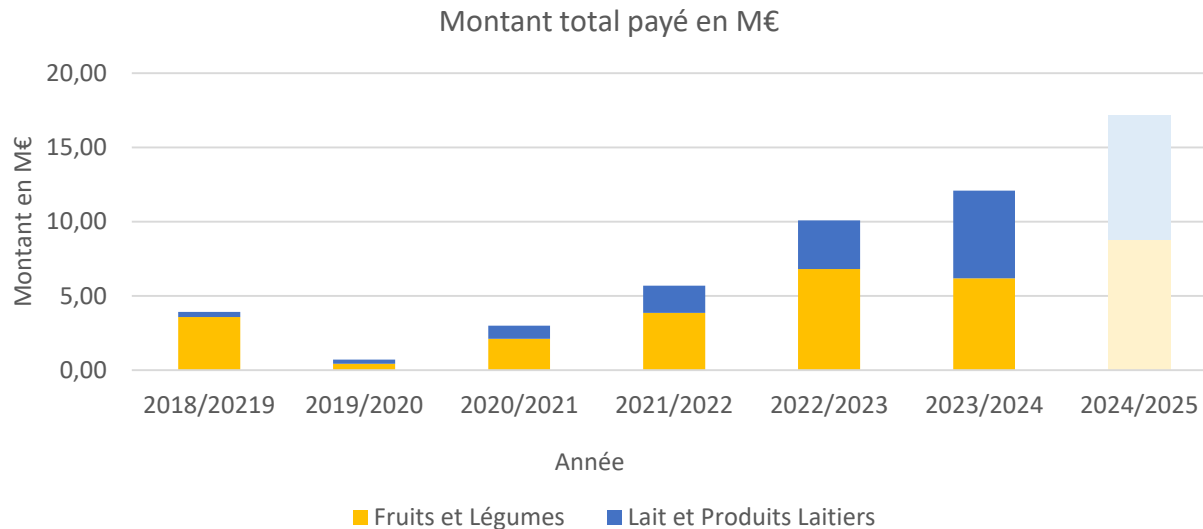
Sur cette carte, la répartition sur le territoire des structures agréées lors de l'année scolaire 2024-2025.

Source : FranceAgriMer - Septembre 2025

Montants payés : Montant total annuel Progression sur 7 années

Projection pour l'année 2024/2025 : 17 M€ + AAP (3 M€) = 20 M€

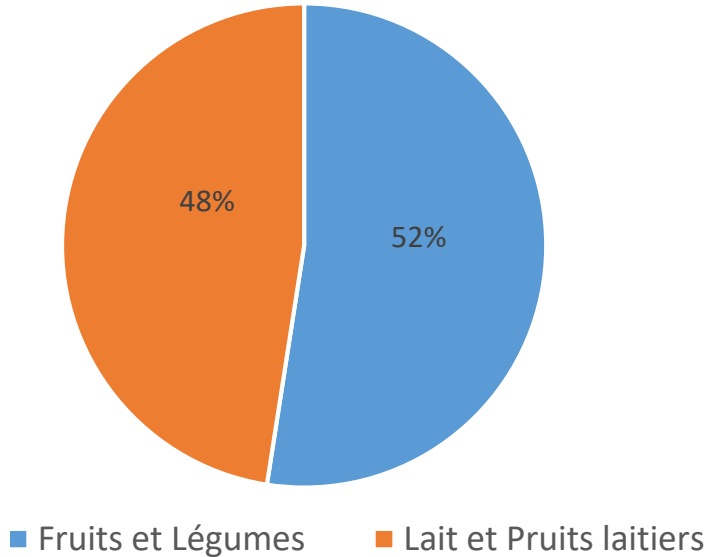
Paielements en cours pour l'année 2024/2025 : 12,2 M€ + AAP (1,8 M€) = 14 M€



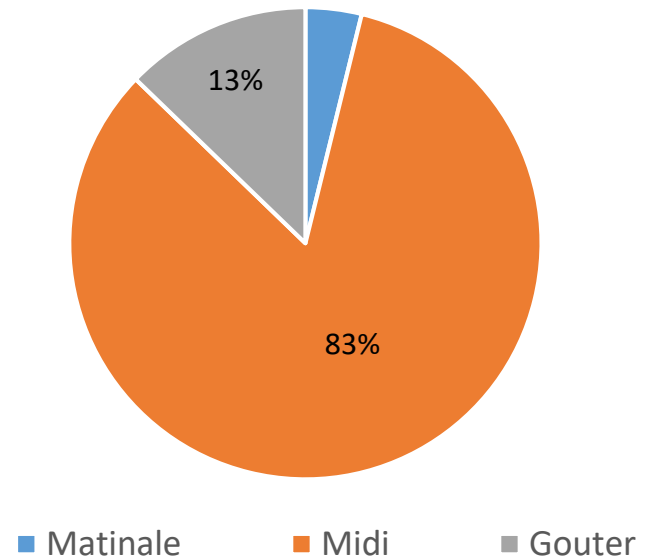
Montant payé en M€	2018/2019	2019/2020	2020/2021	2021/2022	2022/2023	2023/2024	2024/2025 (Projection)
Fruits et Légumes	3,566	0,420	2,099	3,850	6,802	6,173	8,744
Lait et Produits Laitiers	0,343	0,279	0,891	1,835	3,289	5,911	8,382
TOTAL distribution	3,909	0,699	2,990	5,685	10,091	12,084	17,126

Montants totaux : par filière et par déclinaisons. Année 2024/2025 (en cours)

Répartition des montants payés par
catégorie de produits



Répartition des déclinaisons



Année scolaire 2025-2026 : les nouveautés

Programme lait et fruits à l'école

Nouveauté pour l'année scolaire 2025-2026

✓ Simplification administrative : réduction du nombre de périodes de distribution et de paiement

Le nombre de périodes de distribution et de dépôt de demandes d'aide, passe de trois à deux par année scolaire, à partir de la rentrée de l'année scolaire 2025-2026.

Cette évolution a pour objet de réduire la charge administrative des gestionnaires agréés (deux demandes de paiement dans l'année et non plus trois) et d'augmenter le montant moyen des demandes de paiement, les périodes s'allongeant - avec pour effet recherché d'inclure davantage les petites communes aujourd'hui sous le seuil de 400 €.

Programme lait et fruits à l'école

Nouveauté pour l'année scolaire 2025-2026

Réduction nombre de périodes de distribution et de paiement : nouvelle décision de gestion

✓ Décision DG FAM du 01 juillet 2025 N°INTV-MCQ-2025-27

Nouveau calendrier 2025-2026 : demande d'aide

Dates de dépôt de la demande d'aide (paiement à 100%) :

- Période 1 du 1/02/2026 au 30/04/2026
- Période 2 du 1/08/2026 au 31/10/2026

Date limite de dépôt (paiement réduit) :

- Période 1 : 29/07/2026
- Période 2 : 29/01/2027

Programme lait et fruits à l'école

Nouveauté pour l'année scolaire 2025-2026

- ✓ **Systématiser la transmission du récapitulatif fournisseur en version excel modifiable** - Evolution validée en copil

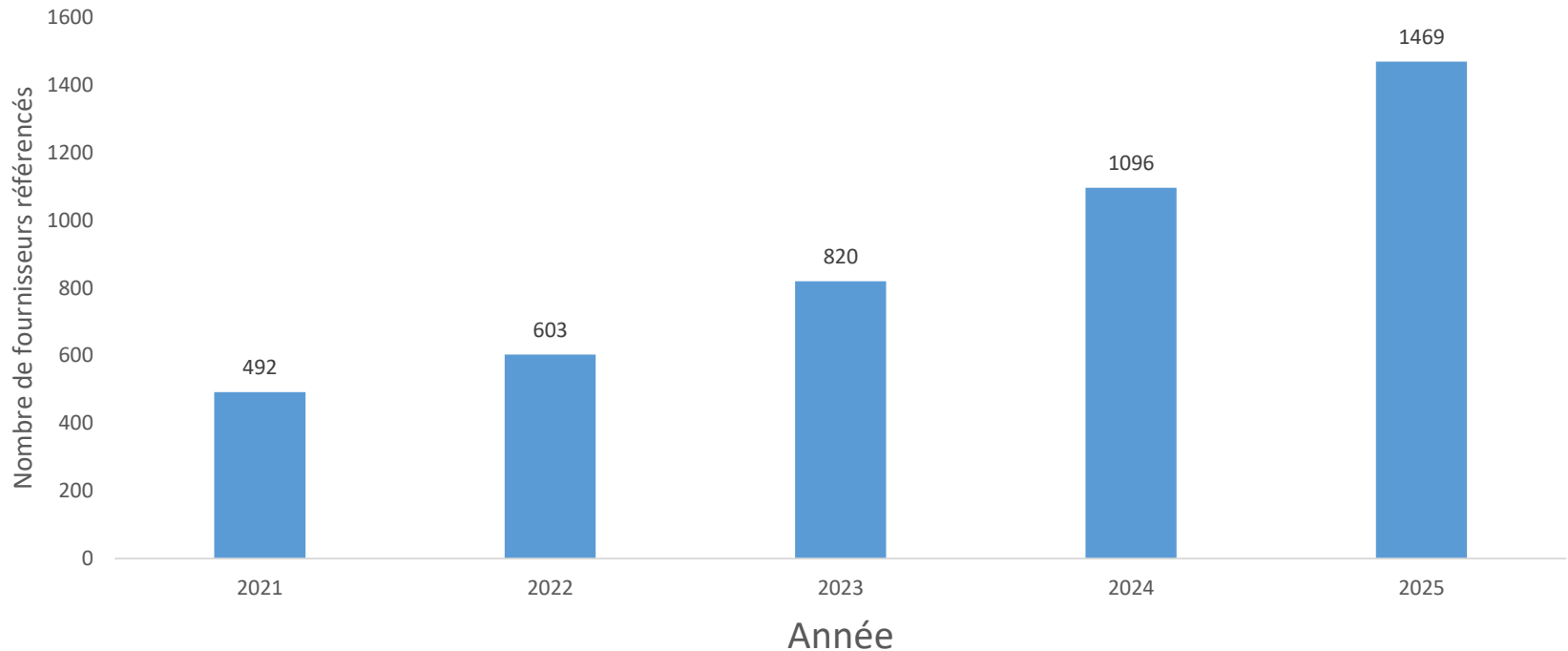
Programme « Lait et Fruit à l'école »						
Annexe 1						
Modèle de récapitulatif fournisseur						
Identité du fournisseur (Raison sociale, adresse, n° SIRET) :						
Destinataire de livraison (Raison sociale, adresse, n° SIRET) :						
Dénomination de vente du produit livré	Qualité du produit BIO, AOP, AOC, IGP, LABEL ROUGE ou CONVENTION	N° forfait	Date de livraison	Référence du bon de commande de livraison	Quantité livrée	Poids (Kg ou L)
Sous totaux par forfait						
Cachet commercial du fournisseur :						

- ✓ **Rappel : la décision DG FAM prévoit la possibilité pour le demandeur de requérir auprès du fournisseur une version tableur du récapitulatif fournisseur**
- ✓ **Objectif : Accélérer l'instruction des demandes de paiement, sécuriser et exploiter les données**

Les fournisseurs

Les fournisseurs du programme : L'évolution depuis 2021/2022

Nombre de fournisseurs référencés



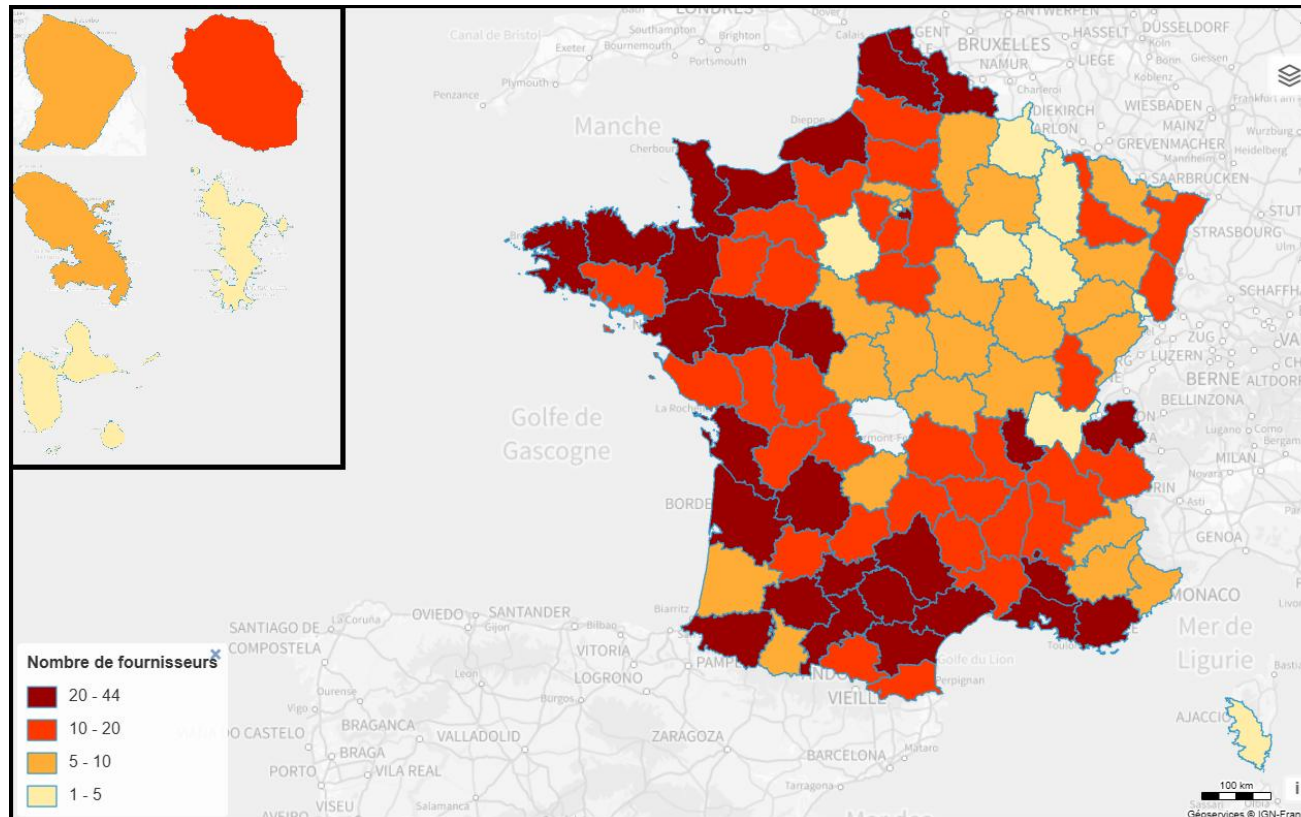
Les 1 469 fournisseurs référencés livrent au moins une des deux catégories de produits suivantes :

- Lait et Produits laitiers
- Fruits et Légumes

Les fournisseurs du programme

◆ Répartition géographique départementale au 06/10/2025

Carte par département des fournisseurs référencés



Le référencement fournisseur

Les fournisseurs du programme : Référencement

- Le fournisseur est **l'entité qui facture l'achat des produits** aux collectivités participantes au programme.
- Le fournisseur **livre aux établissements scolaires** des fruits et légumes et/ou du lait et des produits laitiers éligibles au programme.

→ Si la collectivité achète ses produits à la restauration collective (restauration concédée), le fournisseur est donc la société de restauration collective. Les fournisseurs de la société de restauration collective n'ont pas besoin de se faire référencer.

La demande de référencement est à faire par le fournisseur, via une téléprocédure (formulaire à remplir et un exemple de récapitulatif des livraisons à joindre).

<https://pad.franceagrimer.fr/pad-presentation/vues/publique/retrait-dispositif.xhtml?codeDispositif=FOURNISSEUR>

Une fois référencé, le fournisseur apparaîtra dans la liste des fournisseurs référencés par FranceAgriMer.

Les fournisseurs du programme Référencement

Les fournisseurs référencés >>> ENGAGEMENTS à respecter

- ☐ Fournir des produits de qualité éligibles
- ☐ Accepter d'être publié sur le site de FranceAgriMer et, le cas échéant accepter les contrôles administratifs ou sur place possibles
- ☐ Informer FranceAgriMer en cas de modification d'une ou plusieurs données d'identification : adresse mail du contact, adresse, raison sociale, N° SIRET, etc.
- ☐ Transmettre au demandeur d'aide un récapitulatif des quantités livrées (récapitulatif fournisseur), pour chaque période sous 2 formats :
 - Original dans un format numérique non modifiable et signé
 - Copie dans un format numérique type tableur (EXCEL)

Référencement des fournisseurs

Doit-on demander le référencement chaque année ?

- ✓ Non, le référencement du fournisseur est reconduit tacitement chaque année, dès lors que le fournisseur répond à ses engagements, en particulier établir et transmettre un récapitulatif fournisseur aux établissements scolaires agréés

Programme lait et fruits à l'école

Référencement des fournisseurs

Les fournisseurs locaux bios peuvent demander le référencement ?

- ✓ Tous les fournisseurs de produits éligibles au programme peuvent demander le référencement auprès de FranceAgriMer

Le récapitulatif de livraisons

Récapitulatif de livraisons

Le récapitulatif de livraison est conforme à l'Annexe 1 de la décision du directeur général de FranceAgriMer de FranceAgriMer :

Décision DG FAM du 01 juillet 2025 N°INTV-MCQ-2025-27

Données indispensables:

- Identification claire du fournisseur: *raison sociale, adresse, N° SIRET*
- Destinataire de livraison
- Dénomination des produits avec mention de la qualité
- Quantités livrées en kg et sous-totaux par forfait
- Date de livraison
- Référence BL ou facture

- Original dans un format numérique non modifiable et **signé**
- Copie dans un format numérique type tableur

Récapitulatif de livraisons

Le récapitulatif de livraison est conforme à l'Annexe 1 de la décision du directeur général de FranceAgriMer de FranceAgriMer :

Décision DG FAM du 01 juillet 2025 N°INTV-MCQ-2025-27

Exemples :

Dénomination de vente du produit livré	Forfait	Qualité du produit (SIQO)	Date livraison	Référence du bordereau de livraison	Nom Destinataire de la livraison	Quantité livrée	Unité kg ou litres
Sous- totaux par forfait							

Récapitulatif de livraisons

Exemple

Identité du fournisseur : ALBERT

Destinataire livraison : LE MARIE CURIE

PRODUIT LIVRÉ	NATURE BIO	N° FORFAIT	DATE LIVRAISON	RÉFÉRENCE BL	QUANTITE LIVRÉE	UNITÉ KG OU LITRES
betterave	BIO	1s	29/04/21	22664	3	kg
carotte	BIO	1s	29/04/21	22664	10	kg
tomate	BIO	1s	29/04/21	22664	6	kg
carottes	BIO	1s	06/05/21	227113	10	kg
				TOTAL	29	kg
banane	BIO	2s	03/05/21	226645	19,1	kg
orange	BIO	2s	03/05/21	226645	16	kg
pomme	BIO	2s	03/05/21	226645	13,8	kg
banane	BIO	2s	06/05/21	227113	20,6	kg
orange	BIO	2s	06/05/21	227113	10,1	kg
pomme	BIO	2s	06/05/21	227113	13	kg
TOTAL	BIO	2s			92,6	kg

Date :

18/10/21

Signature et Tampon :


ALBERT ALBERT ALBERT
Fournisseur - Fournisseur
Tél : 04 70 40 85 85 - Fax : 04 70 40 85 85

20 rue de la République - 63000 CLERMONT
Tél : 04 70 40 85 85 - Fax : 04 70 40 85 85
Site : www.albert.fr - www.albert.fr

Programme lait et fruits à l'école

✓ Format tableau modifiable

 Programme « Lait et Fruit à l'école » Annexe 1 Modèle de récapitulatif fournisseur						
Identité du fournisseur (Raison sociale, adresse, n° SIRET) :						
Destinataire de livraison (Raison sociale, adresse, n° SIRET) :						
Dénomination de vente du produit livré	Qualité du produit BIO, AOP, AOC, IGP, LABEL ROUGE ou CONVENTION	N° forfait	Date de livraison	Référence du bon de commande de livraison	Quantité livrée	Poids (Kg ou L)
Sous totaux par forfait						
Cachet commercial du fournisseur :						

Récapitulatif de livraisons

Produits livrés

Le récapitulatif des livraisons doit comprendre
l'ensemble des livraisons de produits distribués dans le cadre du programme

Il ne doit comporter que
des produits éligibles

Si les produits sont distribués le midi et sont donc SIQO, il faut
l'indiquer, et **retirer tous les produits non SIQO** du récapitulatif

Si des livraisons ont lieu en dehors de la période de distribution mais ont bien été distribuées pendant, elles doivent figurer sur le récapitulatif.

Exemple : pomme livrée fin janvier (Période 1) et distribuée début février (Période 2)

LASAGNE BOLOGNAISE 2 KG VBF	TGT QUALITY	45	15 €	
BEURRE DOUX 250 G	TGT QUALITY			
CREME LIQUIDE LEGERE UHT 18%1L	TGT QUALITY		211 €	
SAUCISSE STRASBOURG BC 50G X20		15	64 €	
MOZZARELLA BUFALA 22% 150G AOP		4,5	71 €	AOP
MOULE DECOQ.CUIT 300/500 1L	TGT QUALITY	1	4 €	
HUILE TOURNE	TGT ECONOMY	20	27 €	
ST NECTAIR	TGT ORIGINE	11,31	83 €	AOP,ORI
CERNEAU NOIR EMP.1KG	LEGAVE	1	7 €	

Pas de produits non éligibles

Récapitulatif de livraisons

Forfaits et portions

Le numéro de forfait doit apparaître à côté du produit

Les produits doivent être classés par forfait et par date de livraison

Forfaits / catégories de produits	N°	Portion*
Légumes (achetés frais) + melon	1	100 g
Fruits (achetés frais)	2	100 g
Fruits frais découpés et emballés en portion individuelle (achetés déjà préparés)	3	100 g
Lait liquide nature	5	125 ml
Yaourts nature	6	125 g
Fromages blancs ou petits-suisse nature	7	60 g
Autres fromages	8	30 g

**Les grammage des portions ont été établis selon les portions recommandées par les autorités de santé. Les produits ne respectant pas ce grammage sont aussi éligibles et doivent figurer sur le récapitulatif.*

Récapitulatif de livraisons

Contenu : les quantités et sous totaux

- ❑ Pour chaque livraison, la quantité doit apparaître en kg ou en litre. **Les produits livrés à la pièce doivent être convertis en kg ou en litre.**
- ❑ Il faut faire apparaître **un sous total des quantités livrées par forfait** en kg ou en litre.

banane	BIO	2s	03/05/21	226645	19,1 kg
orange	BIO	2s	03/05/21	226645	16 kg
pomme	BIO	2s	03/05/21	226645	13,8 kg
banane	BIO	2s	06/05/21	227113	20,6 kg
orange	BIO	2s	06/05/21	227113	10,1 kg
pomme	BIO	2s	06/05/21	227113	13 kg
TOTAL	BIO	2s			92,6 kg

Récapitulatif de livraisons

Contenu : les références aux bons de livraisons

Quand il y a plusieurs site livrés donc plusieurs bons de livraisons :

Indiquer uniquement le nombre de bons de livraison, ou le N° de facture.

Dénomination de vente du produit livré	Forfait	Qualité du produit (SIQO)	Date livraison	N° BL	Quantité livrée	Unité kg ou litres
Pommes	2	BIO	28/08/2023	7 Bons de Livraison (ou N° Facture)	20 caisses	432 kg

Récapitulatif de livraisons

Un récapitulatif par période

Etablir pour **chaque période** un récapitulatif des quantités livrées conforme à l'annexe 1

Période	Date début	Date fin
Période 1	01/08/2025	31/01/2026
Période 2	01/02/2026	31/07/2026



Les factures et bons de livraison ne sont pas acceptées dans les dossiers de demande d'aide. Mais ils seront demandés en cas de contrôle sur place.

Récapitulatif de livraisons

Identité du fournisseur et du destinataire

L'identité du fournisseur doit être visible et reconnaissable de part son adresse ou son numéro de SIRET.

Pour les gros fournisseurs qui possèdent plusieurs entités avec N° SIRET différents, chaque entité doit être référencée et établir des récapitulatifs

Le récapitulatif des livraisons doit être établi par le fournisseur ou doit être **signé** par celui-ci pour attester les données.

Il doit contenir les informations pour identifier le fournisseur (**cachet commercial**).

Le **destinataire de livraison** doit être visible et cohérent avec l'identité du demandeur d'aide

Si le destinataire de livraison possède **plusieurs écoles/cuisines** il faut privilégier de tout regrouper en un récapitulatif : **un récapitulatif par demandeur d'aide et non un récapitulatif par lieu de livraisons.**

Récapitulatif de livraisons

Pourquoi le récapitulatif fournisseur est indispensable :

Il permet de calculer la subvention à partir des forfaits :

Forfaits / catégories de produits	N°	Montants 2025 Période 1 (SIQO)
Légumes (achetés frais) dont melon	1	3,75 €/kg
Fruits (achetés frais)	2	3,70 €/kg
Fruits frais découpés et emballés en portion individuelle (achetés déjà préparés)	3	10,10 €/kg
Lait liquide nature	5	1,45 €/kg
Yaourts nature	6	3,44 €/kg
Fromages blancs ou petits-suisses nature	7	5,37 €/kg
Autres fromages	8	17,28 €/kg

Calcul de l'aide :

Aide en € = Nb élèves x Nb distributions x Portion x Montant forfait (€)

Seulement 2 types de justificatifs à fournir :

- Relevés de distributions ou menu
- Récapitulatifs de livraisons

Merci de votre attention !

Agrément/référencement:
e-lfe@franceagrimer.fr

Demande de paiement:
programme-lfe@franceagrimer.fr

Page du programme sur le site de FranceAgriMer:
<https://www.franceagrimer.fr/aides/par-programme/lait-et-fruits-lecole>

Assistance inscription au portail : 01 73 30 25 00 et
[formulaire d'assistance](#)

www.franceagrimer.fr

